



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-préfecture  
d'Albertville

COMMUNIQUE DE PRESSE

21 août 2023

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGÉE DE DONNER SON AVIS  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMMUNE  
DE LA PLAGNE TARENTEISE**

**CONVOCATION DES ÉLECTEURS**

L'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs en vue de l'élection des membres de la commission chargée de donner son avis sur la demande de modification des limites territoriales de la commune de la Plagne Tarentaise afin d'ériger la commune déléguée de Bellentre en commune autonome, a été pris le 12 juillet 2023.

Les électeurs sont convoqués le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023, en vue de procéder à l'élection des 15 membres de cette commission, ainsi que le dimanche 8 octobre 2023 si un second tour est nécessaire.

Sont appelés à participer à cette élection :

- les électeurs du bureau de vote de Bellentre ayant leur domicile réel et fixe sur cette portion de territoire
- et les électeurs des autres bureaux de vote de la commune de la Plagne Tarentaise à condition qu'ils soient propriétaires de biens fonciers situés sur le territoire de la commune déléguée de Bellentre.

Les autres électeurs ne satisfaisant pas à ces conditions ne pourront pas prendre part au vote.

Peuvent être candidats à cette élection l'ensemble des électeurs de la commune de la Plagne Tarentaise.

Toute déclaration de candidature est obligatoire à la sous-préfecture d'Albertville, en prenant au préalable rendez-vous au 04.79.10.41.19 :

→Pour le premier tour : du lundi 11 septembre au jeudi 14 septembre 2023 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sauf le jeudi où les candidatures seront réceptionnées jusqu'à 18h00.

→Pour le second tour, uniquement en cas de nombre de candidats insuffisants au premier tour, le lundi 2 octobre 2023 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00 et le mardi 3 octobre 2023 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 18h00.

Les informations sur ce scrutin sont disponibles sur le site internet des services de l'État en Savoie à l'adresse suivante :

<https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-elections/Consultation-locale-modification-de-limites-territoriales-d-une-commune>

Les documents nécessaires aux candidats pour déclarer leurs candidatures sont téléchargeables sur ce même site, dans la rubrique Élections politiques, Élections municipales partielles via l'adresse suivante :

<https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Citoyennete-elections/Elections-politiques/Elections-municipales-partielles2/Se-porter-candidat-commune-moins-de-1000-habitants>